

Image not found or type unknown



Report du congé tal avec la nouvelle loi sur la protection de l'e

Par **gege_old**, le **13/07/2007** à **09:16**

je suis professeur ma date d'accouchement est le 10 octobre avec l'ancien système mon congé (c'est un 3è) débuterais le 15 aout avec l'accord de mon médecin j'ai écrit au rectorat pour pouvoir reculer mon congé de 3 semaines cela amène au 5 septembre il me refuse oralement ce congé prétextant qu' à la date 15 aout je suis en vacances or la nouvelle loi stipule que l'employeur ne peut pas refuser! que faire?